

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
Reclames..... 1 fr.
Annonces anglaises..... 0 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

du 14 Janvier 1882

100 français.....	84 27	Crédit mobilier.....	710
100 amortissable.....	83 60	Crédit Lyonnais.....	855
100 nouveau.....	84 67	Mobilier espagnol.....	857
100 français.....	114 87	Union générale.....	2800
100 6 0/0.....	87 20	Fonciers Lyonnais.....	677
100 6 0/0.....	87 20	Autrichiens.....	677
100 6 0/0.....	87 20	Lombards.....	310
100 6 0/0.....	87 20	Sarragosse.....	543
100 6 0/0.....	87 20	Nord-Espagne.....	680
100 6 0/0.....	87 20	Transatlantique.....	2700
100 6 0/0.....	87 20	Suez.....	2700
100 6 0/0.....	87 20	Consolidés à Londres 100 3/8	
100 6 0/0.....	87 20	Panama.....	

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 14 janvier.

Les membres du cabinet ont tenu ce matin, au ministère des affaires étrangères, une courte séance, sous la présidence de M. Gambetta.

Ils ont maintenu la décision de faire de l'ensemble des dispositions du projet de révision une question de gouvernement.

Ce soir, à deux heures, avant la séance, un second conseil de cabinet a été tenu sous la présidence de M. Gambetta.

M. le président du conseil a exposé à ses collègues le résultat de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec les délégués de la gauche radicale et leur a expliqué les raisons qui lui ont fait repousser la demande formulée par la délégation. La réponse de M. Gambetta a reçu l'approbation de tous les membres du cabinet.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 14 janvier.

LA GAUCHE RADICALE ET M. GAMBETTA

Dans l'entrevue qu'il a eue avec les délégués de la gauche radicale, M. Gambetta a expliqué qu'il ne pouvait pas donner d'explications avant que quelques heures se soient écoulées.

Un malentendu, a-t-il dit, semblait exister entre la Chambre et lui, c'est pourquoi il était désireux que la lumière se fit. Il est convaincu, a-t-il ajouté, que des explications franches et sincères dissiperont ce malentendu. Il regarde le scrutin de liste comme le pivot de sa politique, et il est persuadé que la majorité de la Chambre ne lui refusera pas ce moyen de faire de la démocratie.

La gauche radicale s'est réunie avant la séance, M. Nadaud a rapporté les détails de l'entrevue des délégués avec M. Gambetta, et a déclaré que cette entrevue avait été sans produire aucun résultat.

M. Ballue a déclaré alors qu'en présence de l'attitude hautaine du cabinet, il fallait le renverser.

MM. Hérisson, Naquet et Labuze ont combattu ces déclarations, disant qu'il fallait soutenir le cabinet contre ses adversaires naturels de la gauche et du centre gauche.

Le groupe s'est prononcé pour l'avis de M. Ballue ; il a décidé de voter contre le cabinet.

LES BUREAUX DU SÉNAT

Les bureaux du Sénat se sont réunis aujourd'hui à deux heures, pour procéder à l'élection des présidents et des secrétaires.

Ont été élus :

1^{er} bureau : MM. Delord, président ; Boucher-Cadart, secrétaire ;

2^e bureau : MM. Peyrat, président ; Guyot, secrétaire ;

3^e bureau : MM. Didier, président ; Chiris, secrétaire ;

4^e bureau : MM. de Parieu, président ; de Ravignan, secrétaire ;

5^e bureau : MM. Masson de Morfontaine, président ; Scheurer-Kestner, secrétaire ;

6^e bureau : MM. Schœlcher, président ; Demiauthe, secrétaire ;

7^e bureau : MM. Mathéy, président ; de Rémusat, secrétaire ;

8^e bureau : MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, président ; Vivenot, secrétaire ;

9^e bureau : MM. de Freycinet, président ; Cuvillat, secrétaire.

Tous les élus sont républicains, à l'exception de MM. de Parieu et de Ravignan.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

Séance du jeudi 14 janvier 1882

La séance est ouverte à 2 heures.

DÉMISSION DE M. CHIRIS

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Chiris, élu sénateur des Alpes-Maritimes, par laquelle il donne sa démission de député de l'arrondissement de Grasse.

LES PRIÈRES PUBLIQUES

M. le président annonce que conformément à la Constitution des prières publiques auront lieu demain dimanche dans les églises.

Il prononce ensuite l'allocution suivante :

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Je remercie les députés de m'avoir élu ; je compte sur l'esprit de conciliation de tous et j'adresse tous mes remerciements au président d'âge et aux secrétaires. Je sens tout le prix des suffrages dont vous m'avez honoré.

L'heure des réformes est venue ; le gouvernement les offre, le pays les attend ; il compte sur ses députés pour les lui procurer.

Notre devoir est tout tracé ; la France désire des lois plus libérales et démocratiques, ainsi que la stabilité gouvernementale et parlementaire. L'union est nécessaire pour réaliser tous les progrès ; si cette union existe, nous pouvons arriver au but désiré par le pays.

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

M. Gambetta dépose au nom du président de la République, le projet de loi sur la révision de la Constitution. Il donne connaissance de l'exposé des motifs.

Ce document, très modéré dans la forme, énumère, détermine et justifie les additions, suppressions ou modifications que le gouvernement entend proposer au congrès. Il engage le cabinet devant la Chambre et le vote de la Chambre engagera celle-ci devant le Sénat, qui sera lui-même lié devant la Chambre du jour où le vote des deux Assemblées sera concordant.

Ainsi se manifestera le triple consentement dont la Constitution exige l'expression pour qu'il y ait lieu à réviser la loi fondamentale. Ainsi également sera noué le contrat auquel il résultera pour les trois contractants l'engagement réciproque de ne pas mettre en question la Constitution entière, mais seulement certaines des parties du pacte sur lequel reposent les assises de la République et dont la garde est confiée aux pouvoirs publics issus des suffrages de la nation.

Cette lecture a duré plus de trente minutes.

Aussi long est l'exposé des motifs, aussi court est le dispositif. Il porte qu'il y a lieu de réviser les articles des lois des 24 et 26 février et 16 juillet 1875 que nous avons déjà indiqués.

Voici les modifications que le gouvernement demande à apporter à ces articles :

1^{er} Au lieu d'être élus par le Sénat seul, les sénateurs inamovibles seront élus par la Chambre des députés et par le Sénat réunis en congrès.

2^e Les sénateurs des départements et des colonies seront élus par des délégués dont le nombre sera proportionnel à la population de chaque département.

3^e En cas de conflit entre les deux Chambres pour toutes les questions qui sont du domaine financier, la décision de la Chambre des députés sera souveraine.

4^e Les députés seront élus par le suffrage universel au scrutin de liste. Mais l'application du scrutin de liste sera réglée par une loi qu'il appartiendra à la Chambre de faire comment et quand bon lui semblera.

5^e La disposition qui prescrit que des prières seront adressées à Dieu le dimanche qui suivra l'ouverture de la session, sera abrogée.

M. Brisson, après la lecture de ce document, invite la Chambre à examiner le projet avec la gravité nécessaire. Il dit que le gouvernement ne demande pas l'urgence.

La Chambre décide que le projet sera dispensé de l'examen de la commission d'initiative.

L'ÉLECTION DU MANS

M. Delhommes, rapporteur, dépose son rapport sur l'élection de M. Paillard-Ducière, dans la 2^e circonscription du Mans.

Il conclut à l'invalidation.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à lundi à 3 heures.

La séance est levée à 4 h. 30.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du samedi 14 janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. GAUTHIER DE RUMILLY

La séance est ouverte à 4 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS

L'ordre du jour appelle la discussion sur la vérification des pouvoirs.

Le Sénat valide successivement les élections de MM. Porriquet, de la Sicotière, de Piers (Orne), Huguet, Devaux, Boucher-Cadart, Demiauthe (Pas-de-Calais), Vicillard-Migouon (Belfort), Lacaze, Marcel Barthe, Michel Renard (Basses-Pyrénées), Delfis, Dupré (Hautes-Pyrénées), Arago (Pyrénées-Orientales), Millaud, Vallier, Guyot, Manier (Rhône), Jobart, Noblot (Haute-Saône), Parent, Carque, (Savoie), Chardon, Chaumontel (Haute-Savoie), Rabillard, Cordelet, Lemoussier (Sarthe), Victor Hugo, Peyrat, Tolain, Labordère (Seine), etc.

Les élections de tous les nouveaux sénateurs sont validées, à l'exception de celle de M. Farines, dans les Pyrénées-Orientales, qui est réservée.

Le Sénat décide que le bureau définitif sera nommé dans la séance de lundi prochain.

Le scrutin sera ouvert de 2 à 3 heures pour l'élection du président, des vice-présidents et des secrétaires.

La séance est levée à 5 heures.

Lundi séance publique à 2 heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 14 janvier.

Le Paris dit que le spectre de la dissolution a été exhibé par les adversaires de M. Gambetta qui ont voulu substituer des commérages à une politique sérieuse.

Le National critique vivement M. Ranc qui fait dans le Voltaire, dit-il, une campagne très maladroite.

Le Télégraphe estime que M. Gambetta, sentant la Chambre lui échapper, veut saisir une occasion de la ressaisir ; c'est le scrutin de liste, ajoute-t-il, qui le rendrait maître de la Chambre.

La France dit que M. Gambetta veut gouverner, tantôt avec les masses contre le Parlement, tantôt avec le Parlement contre les masses, sans se préoccuper du danger que son ambition fait courir au pays.

Le Temps trouve légitime le désir du cabinet de sortir de l'équivoque et de savoir si la confiance de la Chambre lui est acquise. L'intérêt public, dit ce journal, exige une solution immédiate de cette question.

Informations

Paris, 14 janvier.

Nos ambassadeurs

M. le baron de Courcelles, le nouvel ambassadeur de la République française à Berlin, présentera ses lettres de créance à l'empereur d'Allemagne, dans le courant de la semaine prochaine.

M. Challemeil-Lanour, notre ambassadeur à Londres, donnera dans le courant du mois de janvier deux grands dîners diplomatiques.

Lord Granville et M. Gladstone y assisteront.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE 14

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

ABEL & BERTHE

Pierre Lorient, son oncle, solide gaillard d'une cinquantaine d'années, à la figure ronde et rouge, aux cheveux grisonnants et coupés en brosse, avait une physionomie ouverte, des yeux vifs, de bonnes grosses lèvres où se trouvait en permanence un sourire jovial.

— Mon cher Etienne, dit Henry au médecin, je serais allé te voir dans l'après-midi, car je viens de causer de toi, longuement, avec mon père...

— Monsieur le duc a-t-il eu la bonté de s'occuper de moi ? demanda vivement le jeune homme.

— Tu n'en doutes pas...

— A-t-il réussi ?

— Hélas ! non... et j'en suis désolé...

Etienne Lorient devint un peu pâle.

— Ainsi, murmura-t-il, un concurrent l'a emporté sur moi ?

— Oui, mon ami, et avant même que mon père ait pu appuyer la demande... Quand il a parlé tout était fini...

Le jeune médecin baissa la tête et fit un geste de découragement.

Du haut de son siège Pierre Lorient avait entendu et il intervint :

— Eh ! bien quoi, garçon, s'écria-t-il, tu ne vas pas, j'imagine, te faire du chagrin et te mettre la cervelle à l'envers pour si peu de chose !... C'est un petit malheur après tout !... La place qu'on te refuse aujourd'hui, on te la donnera demain, ou une autre meilleure... Tu peux dormir en paix...

— Sans doute, mon cher oncle, répondit Etienne, mais cependant...

— Il n'y a pas de : mais cependant, interrompit Pierre Lorient en descendant de son siège et en se réunissant sur le trottoir aux deux jeunes gens, à vingt et un ans, que diable, tu ne peux pas espérer toucher au but du premier coup, quoique tu le mérites dix fois plus que n'importe qui !

Petit à petit l'oiseau fait son nid ! C'est un vieux proverbe, ça, et je te fiche mon billet qu'il n'est pas sot !... J'ai commencé, moi, tel que tu me vois, avec deux haridelles poussives qui n'avaient pas sur leurs pattes... les pauvres bêtes... et qui sont maintenant fourbues dans l'avenue de Neuilly, pas loin du pont, par une vilaine nuit, il y a juste vingt ans !

Je conduisais un berlingot dont la ferraille craquait de partout, qui ne valait pas cent écus et qui portait le numéro 13... un mauvais numéro à ce qu'on dit... Je n'en crois rien, ayant la preuve du contraire...

Eh bien ! aujourd'hui j'ai dans mon écurie quatre bons chevaux, qui ne travaillent que tous les deux jours, histoire de ne point les esquinter, et sous ma remise trois voitures aussi coosses que les calèches de grande remise qui servent pour les noces bourgeoises... Regardez un peu celle-là... c'est justement mon numéro 13 !

Et dans mon secrétaire, qui est en acajou s'il vous plaît, un petit paquet d'obligations de la ville de Paris... Mais, dame ! il m'a fallu du temps pour

amasser tout ça !... Fais comme j'ai fait, prends patience... Tout vient à point à qui sait attendre... C'est encore un proverbe, ça, et pas plus sot que le premier...

Médecin sous-chef d'un grand hôpital à ton âge, le morceau est trop gros, ça te donnerait une indigestion... Laisse couler l'eau... tu as du temps devant toi, grâce à Dieu !... voilà ma manière de voir...

— C'est la bonne, dit Henry en souriant. M. Lorient a raison cent fois pour une... Tu viens d'avoir une déception, il faut en prendre bravement ton parti et ne point t'affliger...

— Je le reconnais, mon oncle, répliqua le jeune médecin, mais je ne puis commander à ma tristesse...

— Pourquoi donc ?

— Au poste que j'ambitionnais étaient attachées bien des choses ! Mon avenir, mon bonheur en dépendaient...

— Ta ! ta ! ta ! fit Lorient, tout ça n'a pas le sens commun !... Ton avenir est assuré !... Tu as déjà une clientèle... elle ira toujours en grossissant... Quant à ton bonheur... eh bien, quoi, sois philosophe... Il viendra, je t'en réponds... Si ce n'est pas demain, ce sera dans six mois...

— Mais, mon oncle, reprit Etienne, ma nomination m'aurait permis enfin de reconnaître les sacrifices que vous vous êtes imposés pour moi depuis mon enfance... Je vous ai coûté beaucoup d'argent...

— En voilà une bêtise ! s'écria le cocher de fiacre avec un gros rire. Il était à toi cet argent !... Non seulement tu ne me dois rien, mais je suis ton obligé, puisque tu soignes mes rhumes et mes lumbagos sans me réclamer d'honoraires...

— J'aurais voulu vous voir quitter un état fatigant et vivre tranquille auprès de moi.

— Halte-là ! garçon ! halte-là ! dit Pierre Lorient d'une voix émue. Abandonner mon fouet et mes

guides ! Ah ! ça, tu n'y penses pas ! C'est mon plaisir, à moi, c'est ma vie ! Le jour où je descendrai du siège de mon numéro 13 pour n'y plus remonter, c'est que l'huile manquera dans la lampe, et alors tu n'auras plus besoin de t'occuper de moi que pour commander ma dernière chemise... une chemise solide en vrai cœur de chène !... Cocher je suis né, vois-tu, cocher j'ai vécu, cocher je mourrai, voilà mon idée, et allez donc !

Pierre Lorient s'interrompit pendant une seconde et reprit en changeant de ton :

— Je vous demande pardon, Monsieur Henry, mais il faut que je rappelle à mon docteur que je dois aller prendre quelqu'un à midi... Or, nous étions en route pour le quartier du Luxembourg et voilà qu'il est onze heures un quart...

— Mon cher oncle, dit Etienne, j'ai encore à causer avec M. de la Tour-Vaudieu... Ne vous occupez plus de moi, et allez où vous êtes attendus...

— Alors je file... Quand viendras-tu me voir ?

— Bientôt, cher oncle...

— Tu sais que tu m'as promis de me présenter un de ces jours... à quelqu'un... ne l'oublie pas...

— Je n'aurai garde...

— C'est que, vois-tu, je tiens à voir ma nièce future... je ne peux pas l'aimer sans la connaître, et il me tarde de l'aimer.

Une subite rougeur empourpra les joues du jeune médecin qui balbutia quelques paroles indistinctes.

— A bientôt, garçon... Monsieur Henry, à l'avantage !... dit Pierre Lorient, qui remonta sur le siège du fiacre du n° 13, fit claquer son fouet et adressa une bonne parole à Trompette et à Rigolotte.

Les deux juments partirent au grand trot.

— Quelle loyale et franche nature ! s'écria Henry en regardant s'éloigner l'oncle d'Etienne.

Les câbles sous-marins

Le sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, ayant reçu une lettre de M. Fonvielle, rédacteur en chef de l'Electricité, relativement à la nécessité d'établir une législation internationale pour les câbles sous-marins, vient d'adresser à celui-ci une réponse officielle excessivement importante.

M. Spuller lui apprend que « M. le ministre des postes et des télégraphes lui a transmis le vœu émis par le Congrès des électriciens, et qu'après s'être entendu avec M. Cocher, il va adresser aux Etats maritimes une proposition à l'effet de réunir une conférence diplomatique, qui aurait pour but de régler les diverses questions de droit international, relatives à la télégraphie sous-marine. »

La mission africaine à l'Elysée

M. le président de la République a reçu hier les ambassadeurs du Fouta-Djallon récemment arrivés à Paris avec le docteur Bayol.

La mission a déclaré au président qu'elle venait, libre de tout engagement, pour traiter avec la France, et que c'était à tort qu'on avait prêté au pays qu'elle représentait, l'intention de s'entendre avec d'autres puissances.

Les ambassadeurs ont offert au président de la République de petites boules, en or massif, grossièrement travaillées. En les remettant à M. Grévy, ils lui ont dit dans leur langage imagé : « Nous pauvres, nous ne pouvons offrir à toi puissant un présent, mais un souvenir. »

M. le président de la République ayant accompagné les ambassadeurs jusqu'au perron de l'Elysée, le docteur Bayol s'est tourné vers eux et leur a dit : « Souvenez-vous et racontez dans votre pays comment le premier magistrat de la République reçoit les hôtes de la France. »

La convention franco-belge

Le gouvernement belge et le gouvernement français viennent de signer un article additionnel à la convention signée le 31 octobre 1881, entre les deux pays, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle.

Cet article porte le titre : *Déclaration interprétative de la convention du 31 octobre 1881* ; il dit que « les auteurs et les ayants-droits des auteurs de l'un des deux pays, auront, dans tous les cas, le bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne le droit de traduction de leurs ouvrages et le droit de représentation en traduction des ouvrages dramatiques. »

Cette déclaration sera annexée à la convention du 31 octobre 1881, et aura la même durée ; elle assure, réciproquement, aux auteurs des deux pays le traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la traduction, laquelle est mieux traitée dans la convention hispano-belge que dans la convention signée entre la France et la Belgique.

Les facteurs ruraux

Depuis le 1^{er} janvier dernier, le traitement des facteurs ruraux a été porté à 7 centimes par kilomètre parcouru et par jour. Leur rétribution, qui était de 0 fr. 03 en 1877, avait été portée, en 1878, à 0 fr. 04, en 1881 à 0 fr. 05. Le budget de 1882 a accordé le crédit de 500,000 fr. qui a permis d'élever récemment leur rétribution. On comprend, en effet, que la moindre augmentation du traitement de ces fonctionnaires se traduit en raison de leur grand nombre par une somme considérable.

En outre, les facteurs, avant 1878, ne jouissaient que de deux hautes payes attribuées, la première après quinze ans de service et quarante-cinq ans d'âge, la seconde après vingt ans de service et cinquante ans de jouissance de la première haute paye. La dotation de la haute paye a été augmentée d'une somme de 450,000 fr. Il est actuellement attribué trois hautes payes de 50 fr. aux facteurs locaux et ruraux. Ces allocations leur sont accordées successivement après dix, quinze et vingt ans de services.

Les facteurs devaient autrefois se faire remplacer à leur frais, en cas de maladie ; aujourd'hui cette charge incombait au Trésor.

Enfin, le 1^{er} mai 1881, les facteurs de ville et les facteurs ruraux, qui jusqu'à présent ne touchaient aucun effet d'habilitation, reçoivent une indemnité annuelle de chaussures de 30 francs.

L'intention du ministre est d'échelonner sur plusieurs années la demande de crédit nécessaire pour allouer l'habilitation complète. En effet, la dépense totale ne s'élèverait pas à moins de 3 millions. Les Chambres dans quelques jours seront appelées à voter la somme nécessaire pour allouer une seconde partie de l'habilitation en 1882.

Enfin, depuis le mois de juillet 1881, l'indemnité allouée aux facteurs ruraux à titre de frais de premier établissement a été élevée de 30 à 55 francs.

Le ministre des postes et des télégraphes est déjà parvenu ainsi à améliorer la situation des facteurs ruraux. Tout le monde applaudira sans aucun doute aux mesures qu'il pourra continuer à prendre dans l'intérêt de ces utiles fonctionnaires. Nous croyons

du reste, qu'il demandera au budget de 1882 le crédit nécessaire pour porter leur rémunération à 7 centimes 1/4 par kilomètre et par jour.

Les évêques à l'Elysée

On signale plusieurs visites d'évêques et archevêques au président de la République.

L'évêque de Gap a été notamment reçu plusieurs fois par M. Jules Grévy.

L'usure à Paris

Un projet de loi va être présenté à la Chambre sur les moyens d'empêcher une partie de la population parisienne d'être exploitée par les usuriers, dont les agissements motivent tous les jours de nouvelles plaintes au parquet.

On parle d'un homme politique compromis, à ce sujet, à la suite d'une enquête récente.

Le docteur Herz

Le docteur Cornélius Herz, l'un des plus actifs organisateurs du comité d'initiative auquel nous devons l'exposition d'électricité, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

C'est M. Herz qui a introduit en France le téléphone, le phonographe, la plume électrique d'Edison, plusieurs systèmes d'éclairage électrique et la plupart des grandes découvertes faites aux Etats-Unis dans le domaine de l'électricité.

On lui doit encore des perfectionnements au téléphone d'une incontestable portée pratique et qui ont la valeur d'inventions d'une réelle originalité.

Quoique citoyen des Etats-Unis, le docteur Herz prit part, comme médecin militaire, dans les rangs de l'armée française à la guerre de 1870-1871, pendant laquelle il se distingua ; ce qui lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Petites Nouvelles

M. Gougeard, ministre de la marine, part ce soir pour Cherbourg.

On télégraphie de Bordeaux que l'abbé Arnaud, curé de Taillecavat, a été condamné à six jours de prison pour discours critiquant le gouvernement.

Une dépêche de Rouen annonce que M. Achille Flaubert, frère du célèbre romancier, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, est mort hier matin à Nice.

On mande de Rome que Léon XIII prépare une encyclique pour Pâques.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Samedi 14 Janvier 1882

3 0/0.....	84 22	Egypte.....	352 50
3 0/0 nouveau.....	84 22	Turc.....	13 35
5 0/0.....	114 75	Panama.....	551 25
Italian.....	87 05	Foncier.....	» »
Extérieure.....	28 3/8	Alpine.....	302 50
Chemins Turcs.....	58 50	Suez.....	2640 »
Banque Ottom.....	798 12	Rio.....	706 »
Union.....	2800 »	Autrichiens.....	» »
id. nouvelle.....	» »	Crédit de Paris.....	» »
Crédit de France.....	» »	Laenderhanck.....	1110 »
Intérieure.....	» »	Lombards.....	307 50
Phénix.....	872 50	Ottoman.....	» »

L'ÉTAT DE LA FRANCE

La statistique de 1878 vient d'être publiée ; elle démontre deux faits regrettables : le nombre des naissances diminue tous les ans, le nombre des mariages ne s'accroît pas. En 1869, 948,526 jeunes citoyens furent donnés à la France ; en 1876, 966,682 ; en 1878, 937,317 seulement. Si en 1869 et en 1876 on trouve une naissance par 38 habitants, en 1878, il faut 39 Français pour donner une naissance ; en revanche, en 1878, 9,533 femmes ont accouché de deux enfants et 107 de trois.

Du haut du ciel, Napoléon I^{er} doit les bénir. Parmi les 937,317 naissances de 1878, on en compte 869,536 légitimes et 67,781 naturelles ; en 1869, on comptait 877,574 naissances légitimes et 70,952 naturelles ; la situation est donc toujours la même ; cependant, en 1876, on avait espéré que le nombre de ces naissances illégitimes diminuerait ; on trouvait 6 enfants naturels pour 100 légitimes.

On ne se marie que peu ; mais aussi on se sépare beaucoup, lorsqu'on l'est.

Sur mille suicides, ici nous ne citons plus la statistique officielle, il y a :

En Suède (1852-1855), 16 hommes, 24 femmes ; en Norvège (1868-1870), 21 hommes, 13 femmes ; en Prusse (1873-1875), 48 hommes, 51 femmes ; en Saxe (1867-1876), 26 hommes, 29 femmes ; en Italie (1866-1877), 75 hommes, 76 femmes ; en France (1866-1877), 198 hommes, 161 femmes, qui se tuent par chagrins domestiques.

Cela se comprend, si l'on considère comme véritable la statistique dressée en 1879 par un membre du Parlement anglais sur l'état matrimonial de la ville de Londres et du comté de Middlesex.

ne peut qu'à peine aider sa fille dont rien n'égale le courage, le dévouement, et qui succomberait à la tâche sans son admirable énergie.

Le cœur et la volonté, chez elle, soutiennent les forces défaillantes... Elle se brise et ne paraît même pas s'apercevoir de la fatigue... J'ai donné mon cœur à cette enfant héroïque dont le frère va s'éteindre... Dans quelques jours elle restera seule avec sa mère, bien malade aussi, je te le répète, et que semble miner quelque chagrin profond...

— Le travail du fils était l'unique ressource de ces deux femmes... Quand Abel aura succombé, quand madame Monestier sera morte, Berthe abandonnée, désespérée, ne succombera-t-elle pas à son tour ?... Aura-t-elle le courage de vivre ? En aura-t-elle le désir ? Où puiserait-elle la force nécessaire ?

— Dans son amour pour toi... — Hélas ! mon ami suis-je aimé ? Je l'ignore et j'en doute...

XVIII

— Tu n'as donc pas avoué ta tendresse à cette jeune fille ? — Non... — Il fallait le faire... — Je n'ai pas osé... — Pourquoi ?

— Il m'aurait semblé commettre une mauvaise action en parlant d'amour auprès d'une couche d'agonie... Berthe, d'ailleurs, m'aurait-elle écouté et m'aurait-elle compris ?

— Il fallait adresser ta demande à sa mère... — J'attendais... Tu connais la raison qui maintenant me condamne au silence...

— Cette nomination qui t'échappe ? — Oui... — Eh ! tu as tort... Je sais à merveille qu'une position bien assise, te mettant hors de pair du

Femmes qui ont quitté leurs maris.....	1 878
Maris qui ont fui leurs femmes.....	2 371
Ménages divorcés.....	4 790
Ménages vivant en état de guerre perpétuelle.....	191 028
Epoux qui se haïssent réciproquement, mais qui le cachent en public.....	162 300
Epoux qui vivent ensemble dans une indifférence absolue à l'égard l'un de l'autre.....	510 152
Ménages heureux en apparence.....	1 102
Ménages relativement heureux.....	135
Ménages réellement heureux.....	6

C'est pis en France, paraît-il.

En 1878, on comptait 3,572,781 garçons en âge de se marier, 3,759,114 filles, 403,552 veufs, 957,457 veuves, en tout 8,693,934 célibataires contre 559,160 époux de l'un et l'autre sexe ; en 1869, 303,483 mariages furent célébrés (1 par 121 habitants) ; en 1876, 291,393 seulement ; en 1878, on convole encore moins : 279,580 mariages seulement (1 par 133 habitants).

Les hommes se marient, en général, de 25 à 30 ans ; on compte plus de mariages d'hommes de 20 à 25 ans que d'hommes âgés de 30 à 35 ans, et plus de mariages de jeunes filles n'ayant pas encore 20 ans que de femmes courant la trentaine.

Sur 100 mariages, il n'y a guère que 41 hommes et 18 femmes qui allument le flambeau de l'hyménée après 50 ans.

En 1878, on a constaté 47 mariages entre neveux et tantes 182, entre oncles et nièces ; 2,936, entre cousins germains.

La mortalité est moins intense en 1878 qu'en 1869 : En 1869, 864,320 décès ; en 1870, 1,046,909 ; en 1871, 1,271,010 ; en 1872, 793,064 ; en 1876, 834,074 en 1877, 801,956 ; en 1878, 839,176.

Il est assez curieux de voir que l'année 1872 a été une année exceptionnelle, malgré les maladies contractées à la suite du siège et de la guerre.

Les célibataires, les veufs, les veuves, meurent beaucoup plus jeunes que les hommes ou les femmes mariés. Ceci doit être une leçon !

Dans quelques mois, nous saurons les résultats du recensement général de décembre ; il sera intéressant de voir l'accroissement ou l'abaissement des naissances ; on peut d'avance prédire que, si, en 1878, 17 hommes et 27 femmes pour 100 cent ne savaient pas lire, en 1881, un progrès sensible se fera sentir, en attendant les grands résultats de l'enseignement obligatoire.

EN AFRIQUE

Un Déraillement. — 15 Victimes

Guelma, 14 janvier. — Un déraillement s'est produit mercredi soir, sur la ligne de Duvivier à Souk-Ahras et Ain-Afra.

Un train de ballast, parti du kilomètre 81, allant à Duvivier, s'est trouvé emporté, dans une pente, avec une vitesse extrême : — 90 à 100 kilomètres à l'heure. Les freins avaient pourtant été serrés. Le mécanicien fut impuissant à modérer cette vitesse, et le train ne s'arrêta qu'à la hauteur du kilomètre 76, par suite du déraillement de deux wagons.

Le chauffeur Pères quitta le premier sou poste ; aussitôt la panique s'empara des cinquante ouvriers qui se trouvaient sur les wagons. Tous essayèrent de sauter ; le mécanicien seul resta sur la locomotive.

Vingt-quatre hommes, la plupart Arabes, ont été blessés, dont plusieurs grièvement. Un Arabe a été coupé en deux par les roues d'un wagon.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital le plus proche, où l'on a dû opérer diverses amputations. Il n'y a pas de dégâts matériels ; le train ne se composait que de huit wagons chargés de pierres et d'une voiture de marchandises.

En Tunisie

Tunis, 14 janvier. — Le général Japy est aujourd'hui en tournée d'inspection pour tout le Nord de la Régence et la vallée de la Medjerda, ainsi que la Kroumirie. Il va au Kef en passant par Tebourka et Medjez, et reviendra par Mateur et Bizerte.

Un hôpital à Tunis

Tunis, 14 janvier. — Samedi prochain, 21 janvier, aura lieu à Tunis l'ouverture d'un hôpital pour les catholiques et les musulmans.

M. Lavigier, archevêque d'Alger, présidera la cérémonie d'inauguration.

Dans le Sud Oranais

Alger, 14 janvier. — La colonne de Raz-el-Ma a quitté Bouguern pour reprendre ses campements primitifs. Avant son départ, le colonel Duchesne a signalé le passage d'un troupeau de dix cavaliers des Mehaia, allant à Mécheria dans des intentions pacifiques. Le fait était vrai, car le général Delebecque fait savoir l'arrivée à son camp du caïd des Mehaia.

ed-Hadj, Bou-Bekour, suivi de neuf autres cavaliers. Après l'insuccès de son fils, il est venu en person protester des intentions favorables de ses administrés pour nous et tenter de se faire remettre le bled enlevé sur sa tribu dans la razzia de la colonne d'Ain-ben-Khelil à El-Mannaud.

Il lui a été répondu que, pour punir les Mehaia leur complicité avec Si-Sliman, ordre avait été donné de les forcer à venir camper à l'Est de Mécheria ; tant qu'ils refuseront de se soumettre aux conditions dictées par leur conduite, ils seront considérés comme ennemis. Il lui a en outre été intimé de cesser d'envoyer des émissaires, qui seraient sormais traités en espions, et ordre lui a été intimé de repasser immédiatement la frontière.

Le général Delebecque annonce son retour tardé jusqu'au 20.

Le convoi qui devait partir de Djelfa et avait été arrêté par l'abondance des neiges et l'impraticabilité du terrain, s'est mis en route le 8, se dirigeant sur Tiaret sur le Kreider.

MASSACRE DE TROIS MISSIONNAIRES DANS LE SAHARA

Une dépêche de Tripoli a annoncé sommairement avant-hier, le massacre de trois missionnaires français de la mission algérienne. Un correspondant du *Paris-Marseillais* télégraphie à ce journal, sur ce triste événement, les détails suivants, en date du 13 janvier :

On annonce le massacre de trois missionnaires aux environs de Ghadamès. Voici à ce sujet les renseignements que nous recevons de Laghouat, où ils ont été apportés par des Chamba de Mettilia arrivés à Ouargla.

« Le père Richard était arrivé à Ghadamès, par Tripoli dans le courant de décembre, accompagné de cinq autres missionnaires. La précédente mission, qui avait tenté de pénétrer dans l'intérieur du Sahara par Laghouat, le Mzab et Ouargla, avait été assassinée, le père Richard décida de tenter même entreprise par Ghadamès et Rat.

Arrivé sans encombre à Ghadamès, il fut informé par divers émissaires que les Touaregs, en grand nombre, occupaient toute la contrée et avaient même été signalés à peu de distance de Ghadamès et que leurs dispositions étaient très hostiles.

Il était sur le point de renoncer à son voyage, du moins disposé à le retarder, lorsque trois Touaregs vinrent le trouver et lui promirent de le guider et de le conduire sûrement. Le père Richard, malgré tous les avertissements, partit avec deux autres missionnaires, les Pères Morat et Pouffredat, et trois Chamba conducteurs, le 19 décembre. Les trois autres missionnaires devaient le rejoindre plus tard avec le reste des bagages.

Les trois Touaregs étaient des espions, qui avaient tiré leurs camarades. Le père Richard et ses deux compagnons furent assassinés deux jours après.

Les trois autres missionnaires laissés à Ghadamès ne purent heureusement pas partir, les Touaregs s'étant encore rapprochés de la ville.

On assure que le caïd de Ghadamès, nommé Boucha, une première fois destitué et ensuite remis en place, serait l'instigateur de ces crimes. Lorsque Mozir-Pacha, le prédécesseur du gouverneur actuel vint à Tripoli, il remit en place ce caïd, dont les vœux s'accordaient avec les siennes comme étant hostiles à la France.

Nous en avons pour preuve sa participation dans le massacre de la mission Flatters ; ce misérable même touché une part des pièces d'or de 20 fr. apportées par les Touaregs.

Il serait bon, ce nous semble, de ne pas laisser impunis de pareils forfaits.

ÉTRANGER

Suisse Le Risikopf

Berne, 14 janvier. — Depuis l'essai malheureux tenté par M. le colonel Meuler contre Risikopf, les propositions les plus curieuses ont été faites à la commission d'état-major pour hâter la chute de cette montagne qui semble maintenant mettre comme une certaine malice à rester ferme sur sa base.

Il saisit les mains du jeune marquis et les serra entre les siennes avec effusion.

— Ah ! s'écria-t-il, que tu es bien un véritable ami !

— En doutais-tu ?

— Non, certes !... Mais tu viens de me le prouver une fois de plus !... Tes paroles ont ranimé mon courage ! Je faiblissais et me voici fort ! Tu as raison, je dois espérer... Plus de défaillances désormais !... Je me sens renaître... et c'est à toi, c'est à ton amitié que je le dois !...

— A la bonne heure !... s'écria Henry de la Tour Vaudieu, en répondant par une pression semblable à l'affectueuse étreinte des mains d'Etienne Loriot. Je retrouve mon vaillant camarade et je suis certain que désormais tu garderas ta foi dans l'avenir qui ne saurait manquer à tout homme d'énergie, de talent et d'honneur !

Puis, changeant de ton, il demanda : — Mademoiselle Berthe a-t-elle d'autres parents que sa mère et son frère ?

— Non... madame Monestier est veuve depuis vingt ans et n'a jamais quitté le deuil d'un mari qu'elle adorait...

— Et son fils est perdu ?

— Pour le sauver j'ai tenté l'impossible... Tout ce qui peut se faire, je l'ai fait en vain... La phthisie pulmonaire atteignait son dernier période lorsque j'ai été appelé, et d'ailleurs c'est un mal qui ne pardonne pas... A peine ai-je pu calmer un peu les souffrances du malheureux jeune homme...

— Il était, m'a-t-on dit, l'unique soutien de sa mère et de sa sœur ?

